



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

1^{ERS} JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE D'ETE EN 2010

PROCEDURE D'ATTRIBUTION DES PLACES POUR L'UNIVERSALITE DESTINEES AUX CNO

L'universalité étant l'un des principaux piliers des Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ), une procédure a été établie afin de faciliter la participation à la manifestation des Comités Nationaux Olympiques (CNO) qui envoient généralement de petites délégations aux Jeux de l'Olympiade.

Plusieurs places ont été réservées dans chaque sport individuel afin de permettre à quatre (4) athlètes par CNO de participer aux JOJ.

ADMISSIBILITÉ

Les CNO qui ont envoyé moins de neuf (9) athlètes en moyenne aux Jeux d'Athènes et de Beijing (exception faite des sports d'équipe et des invitations) recevront chacun quatre (4) "places pour l'universalité".

À la fin de la période de qualification, les CNO qui n'auront pas réussi à qualifier quatre (4) de leurs athlètes aux JOJ se verront attribuer les dernières places pour l'universalité afin que leur délégation comprenne au moins quatre (4) athlètes.

PROCÉDURE

La procédure se divise en trois phases distinctes :

1. Invitation (janvier – mars 2009)

La période de candidature pour l'obtention des places pour l'universalité débutera en janvier 2009, après publication des systèmes de qualification des FI et des autres documents afférents. Les CNO remplissant les conditions requises seront invités à communiquer, pour mars 2009, les sports pour lesquels ils souhaiteraient recevoir des places pour l'universalité, dans le respect des critères suivants :

- huit (8) préférences au total par ordre de priorité (citées par sport/discipline/épreuve), en tenant compte des éléments suivants :
 - au moins deux (2) sports différents
 - représentation équitable des sexes.

2. Attribution (mars 2009 – mai 2010)

En mars 2009, une commission tripartite sur les JOJ préparera, en collaboration avec les FI concernées, la liste d'attribution des places pour l'universalité en tenant compte, dans la mesure du possible, des préférences communiquées par chaque CNO et des places disponibles dans chaque sport. Les CNO seront alors informés en conséquence et connaîtront le délai auquel ils devront confirmer les noms des athlètes recevant les places pour l'universalité. Les places ainsi obtenues devront être utilisées par les CNO, sauf dans des circonstances exceptionnelles.



COMITÉ
INTERNATIONAL
OLYMPIQUE

A noter qu'un certain nombre de sports exigent que des critères soient satisfaits pour l'attribution des places pour l'universalité, tels que le respect de critères de qualification minimaux, afin de préserver l'intégrité physique des participants. Une vérification sera faite par les FI à la fin de la période de qualification.

3. Attribution complémentaire (juin 2010)

À la fin de la période de qualification, les CNO qui n'auront pas obtenu de places pour l'universalité et qui n'auront pas réussi à qualifier quatre (4) de leurs athlètes aux JOJ se verront remettre le nombre de places nécessaire pour leur garantir une délégation d'une taille minimum (4).

La commission tripartite sur les JOJ se mettra en relation avec chacun de ces CNO afin de répondre, dans la mesure du possible, à leurs demandes.

ÉCHEANCIER

Décembre 2008	<ul style="list-style-type: none">✓ Approbation par la CE du CIO des systèmes de qualification des FI pour tous les sports✓ Envoi aux CNO des systèmes de qualification des FI
Janvier – Mars 2009	<ul style="list-style-type: none">✓ Les CNO communiquent leurs préférences par sport/discipline/épreuve pour les places pour l'universalité.
Mars – Mai 2009	<ul style="list-style-type: none">✓ La commission ad hoc sur les JOJ attribue les places pour l'universalité.
Mars 2009 – Mai 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Période de qualification pour les JOJ 2010 (14 mois)✓ Les FI et le SYOGOC supervisent la procédure de qualification pour chaque sport.
1 ^{er} – 21 juin 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Confirmation des places pour l'universalité destinées aux CNO✓ Les CNO qui n'ont pas réussi à inscrire quatre de leurs athlètes aux JOJ recevront des places supplémentaires afin que leur délégation soit composée de quatre athlètes au minimum.
15 juillet 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ Date limite pour l'inscription (par nom) dans tous les sports
14 – 26 août 2010	<ul style="list-style-type: none">✓ 1^{ers} Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été

List 1 - The 112 NOCs which had less than nine (9) athletes on average
(excluding team sports and tripartite invitations)
between the Athens and Beijing Games

AFRICA		AMERICA	ASIA	EUROPE	OCEANIA
ANG	LES	AHO	AFG	ALB	ASA
BDI	MAD	ANT	BAN	AND	COK
BEN	MAW	ARU	BHU	BIH	FIJ
BUR	MLI	BAR	BRU	LIE	FSM
CAF	MOZ	BER	CAM	MKD	GUM
CGO	MRI	BIZ	IRQ	MLT	KIR
CHA	MTN	BOL	JOR	MNE	MHL
CIV	NAM	CAY	KUW	MON	NRU
COD	NIG	CRC	LAO	SMR	PLW
COM	RWA	DMA	LIB		PNG
CPV	SEY	ESA	MDV		SAM
DJI	SLE	GRN	MYA		SOL
ERI	SOM	GUY	NEP		TGA
GAB	STP	HAI	OMA		TUV
GAM	SUD	HON	PAK		VAN
GBS	SWZ	ISV	PLE		
GEQ	TAN	IVB	SRI		
GUI	TOG	LCA	SYR		
LBA	UGA	NCA	TJK		
LBR	ZAM	PAN	TKM		
		PAR	TLS		
		SKN	UAE		
		SUR	VIE		
		VIN	YEM		

List 2 - The 93 NOCs which had more than nine (9) athletes on average
(excluding team sports and tripartite invitations)
between the Athens and Beijing Games

AFRICA	AMERICA	ASIA	EUROPE		OCEANIA
ALG	ARG	BRN	ARM	ISL	AUS
BOT	BAH	CHN	AUT	ISR	NZL
CMR	BRA	HKG	AZE	ITA	
EGY	CAN	INA	BEL	LAT	
ETH	CHI	IND	BLR	LTU	
GHA	COL	IRI	BUL	LUX	
KEN	CUB	JPN	CRO	MDA	
MAR	DOM	KAZ	CYP	NED	
NGR	ECU	KGZ	CZE	NOR	
RSA	GUA	KOR	DEN	POL	
SEN	JAM	KSA	ESP	POR	
TUN	MEX	MAS	EST	ROU	
ZIM	PER	MGL	FIN	RUS	
	PUR	PHI	FRA	SLO	
	TRI	PRK	GBR	SRB	
	URU	QAT	GEO	SUI	
	USA	SIN	GER	SVK	
	VEN	THA	GRE	SWE	
		TPE	HUN	TUR	
		UZB	IRL	UKR	